

ÉTUDE ELEVEN

COMPARATIFS TEMPS TRAVAIL SECTEUR FERROVIAIRE

22 JANVIER 2016

LE PATRONAT CONFIRME SA POSITION RÉTROGRADE

Sans surprise, les représentants syndicaux ont pris connaissance (officielle) de l'étude du cabinet Eleven commandée par l'UTP, l'Association Française du Rail, et la SNCF.

La Cfdt Cheminots a constaté que l'origine de l'étude est *objectivée* par l'harmonisation du cadre social. Le syndicat cédétiste a dénoncé ce préalable puisque depuis 2012, il défend la négociation d'un *cadre social de haut niveau* qui ne serait pas la somme de l'existant des secteurs privé et public du ferroviaire pour obtenir une moyenne économiquement admissible pour le patronat.

Les conditions de diffusion de la synthèse de l'étude *strictement confidentielle* dans la presse montre combien la stratégie patronale s'inscrit dans une préparation de l'opinion publique et des élus par des *tirs médiatiques* successifs et réguliers. La récente intervention médiatique du Président Pépy fin décembre 2015, fai-



sant l'amalgame outrancier entre congés payés et jours fériés pour laisser croire à des incroyables pri-

vilèges des cheminots sous statut, prouve la réalité des craintes de la Cfdt Cheminots. ●●



ÉTUDE ELEVEN



ZOOM SUR L'ÉTUDE

Une lecture de la synthèse de l'étude semble montrer qu'une différence importante existe entre la réglementation sur le

temps de travail applicable dans le groupe public SNCF (par le RH 077) et le texte conventionnel temps de travail du fret ferroviaire privé (applicable par l'arrêté d'extension

de 2010), notamment sur les repos hors résidence, le nombre de congés payés et de RTT (accord 35 heures de 1999 signé à la SNCF par la **CFDT** et la CGT). ●●

LA CFDT CHEMINOTS S'EST FÉLICITÉE

C'était une décision forte et intelligente d'avoir dénoncé avec une autre organisation syndicale (FO) le texte organisation du travail pour le Fret ferroviaire privé en 2010, pour protester contre l'augmentation du nombre de repos hors résidence (déplacement sur quatre jours d'affilé) et la faiblesse du nombre des jours de congés payés, de repos compensateurs liés à des sujétions réelles de flexibilité et de pénibilité.

La **CFDT** avait remarqué en son temps le silence assourdissant de la CGT Cheminots qui ne s'est pas opposé à ce texte en 2010. Cette impossibilité du syndicat relativement majoritaire (34 %) de porter une vision sur l'avenir peut être lourde de conséquences dans les prochains mois.

Ces écrits d'hier servent maintenant de motifs pour justifier la remise en cause de la réglementation du travail applicable à 95 % des salariés du transport ferroviaire.



Nous allons remarquer ici que le manque de clairvoyance politique risque d'être lourd dans un très proche avenir.

RIEN DE BIEN NOUVEAU DANS LE CONFLIT HABITUEL ENTRE CAPITAL ET TRAVAIL

Mais fort éloigné des principes et méthodes de la **CFDT Cheminots** pour un nouveau dialogue social moderne dans le ferroviaire et son syndicalisme d'engagement porté par des revendications visant le progrès social. ●●



L'étude Eleven sur les réglementations du temps de travail actuellement applicables n'est qu'un outil patronal pour les besoins de sa cause : la remise en débat des dispositions les plus favorables aux salariés au nom de l'efficacité économique et financière.

Édité par le service communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Freepik & Flaticon

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



**NOUVEAU
SITE INTERNET**
www.cfdtcheminots.org



**NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV**
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



**NOUVELLE
APPLI MOBILE**
Sur AppStore et GoogleStore



**E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER**
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/